Mesures de stabilisation 2020

Questionnaire concernant l’importance structurelle

# Situation de départ

Dans le cadre des mesures de stabilisation décidées par la Confédération, l’OFSPO et Swiss Olympic demandent aux fédérations sportives suisses de déterminer les dommages financiers subis par les organisations d’importance structurelle de leur discipline sportive en raison des mesures de lutte contre le coronavirus. Dans un concept de stabilisation, les fédérations sportives peuvent représenter comment elles souhaitent répartir entre les organisations d’importance structurelle le montant qui leur sera alloué.

# Définition de l’importance structurelle selon l’OFSPO et Swiss Olympic

Sont considérées comme organisations d’importance structurelle toutes les organisations, manifestations, compétitions, etc., qui sont principalement responsables de faire en sorte, pour une discipline sportive, que l’on puisse organiser en Suisse des offres au niveau du sport de masse et/ou du sport de performance/du sport de performance de la relève, dans le cadre de la promotion de l’activité physique et du sport voulue par la Confédération.

Selon la convention de prestations, il s’agit des organisations suivantes : la fédération ; les clubs et organisations similaires ; les organisations de promotion de la relève ; les centres de performance ; les manifestations du sport de masse et du sport de performance en Suisse ; les manifestations internationales du sport de masse et du sport de performance.

Les fédérations sportives définissent elles-mêmes quelles sont les organisations d’importance structurelle dans leur discipline sportive.

# Importance structurelle pour le volleyball et beach volley suisse

Swiss Volley a défini les points suivants comme pouvant – **en plus d’autres critères,** tels que le nombre de membres, le nombre d’offres d’entraînement, l’appartenance des équipes à telle ligue, etc. – avoir une influence sur l’importance structurelle que revêt une organisation :

1. Les organisations/clubs qui promeuvent actuellement et/ou à l’avenir la relève du volleyball ou beach volley
2. Les organisations/clubs qui promeuvent actuellement et/ou à l’avenir le sport populaire organisé
3. Les organisations/clubs qui promeuvent actuellement et/ou à l’avenir le sport populaire non-organisé
4. Les organisations/organisateurs/clubs qui organisent actuellement et/ou à l’avenir des manifestations pour le sport populaire, de la relève ou d’élite

# Questionnaire

**Merci de ne remplir que les champs grisés**

Les questions suivantes doivent permettre à Swiss Volley de récolter des informations supplémentaires concernant les activités des clubs, ce qui peut également avoir une influence sur l’évaluation de l’importance structurelle.

## Promotion de la relève du volleyball et du beach volley:

* Investissement annuel pour les entraineur∙e∙s qui s’occupe de la formation des joueurs et joueuses de la relève (indemnités financières (sans les prestations matérielles) en CHF:
* Cela représente la part suivante du budget total de l’organisation (en %):
* L’organisation susmentionnée poursuit pour les 3-5 ans à venir la stratégie suivante dans le domaine de la relève (Merci de résumer la stratégie sous forme de mots-clefs) :

## Promotion du sport populaire organisé:

* Notre club/organisation met en place les offres suivantes pour les joueurs et joueuses licenciés (p.ex. groupes d’entrainements, camps d’entrainements, tournois, ligues régionales, tournois B et JBT en beach volley, etc.):

* Dans mon club/organisation, y a-t-il une intention de mettre en place à nouveau de telles offres ou de consolider les offres déjà existantes dans le courant des trois prochaines années ? Si oui, lesquelles?

## Promotion du sport populaire non-organisé:

* Notre club/organisation met en place les offres suivantes pour les joueurs et joueuses non-licenciés (p.ex. tournois amicaux et mixtes, entrainements dans les écoles, groupes d’entrainement pour le plaisir etc.):

* Dans mon club/organisation, y a-t-il une intention de mettre en place à nouveau de telles offres ou de consolider les offres déjà existantes dans le courant des trois prochaines années ? Si oui, lesquelles?

## Organisation de manifestations pour le sport populaire, de la relève ou d’élite:

* Notre organisation organise les manifestations suivantes (en rapport avec le volleyball, le beach volley ou le snow volley). Liste des évènements, y compris l’année de la première édition et le nombre d’éditions passées. Plusieurs manifestations possibles:

* Le budget de la manifestation par évènement ou par année est de (CHF):

## Remarques générales concernant la promotion de la relève, le sport populaire, le sport d’élite et les manifestations

# Partie requérante

**Nom de la partie requérante**

Rue

Complément d’adresse

NPA Localité

Représentée par

et

*2 personnes légalement autorisées à signer, par exemple:.*

*«Le Président Monsieur Hans Muster*

*et la Vice-Présidente Madame Karin Muster»*